



## CHARTRE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

### PREAMBULE

La vie associative dans sa diversité s'est fortement développée au fil des ans au sein de la Commune de Château-Thierry.

L'engagement des bénévoles est fondamental dans la vie locale.

La Municipalité, consciente du rôle majeur des associations, souhaite aller encore plus loin dans leur soutien.

Ainsi, une charte est élaborée par la Municipalité.

Cette charte permet d'affirmer :

- La transparence des procédures apportées aux associations,
- L'engagement mutuel de mieux communiquer pour être plus efficace,
- L'assurance du rôle de chacun.

Cette charte garantit à toutes les associations leur indépendance vis-à-vis de la Commune.

Chaque association est libre d'approuver ou non les termes de cette charte comprenant les grands principes régissant le partenariat et les procédures d'aides de la Ville. Seules les associations adhérentes à cette charte pourront prétendre au soutien de la Commune.

Cette charte n'exclut pas la signature de conventions plus précises entre la Commune et les Associations.

### ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DE CHATEAU-THIERRY

- Soutien au développement de la vie Associative :

La Commune s'engage à soutenir les associations présentant un intérêt public et local.

Seules les associations déclarées, répondant à la politique générale de la Municipalité, peuvent bénéficier d'un soutien financier, technique et/ou logistique.

Toutefois et conformément à la réglementation dictée par le Code Général des Collectivités Territoriales, une subvention est une aide accordée par l'autorité territoriale au solliciteur qui ne peut se prévaloir, en la matière, d'aucun droit.

*« L'octroi antérieur d'une subvention annuelle à une association ne lui confère aucun droit à son renouvellement (Tribunal Administratif de Paris – 26 février 1964). La subvention n'est donc ni un droit, ni un abonnement ».*

- Respect de la vie démocratique :  
La Commune s'engage à respecter l'indépendance et l'autonomie des associations.
- Transparence :  
La commune s'engage à tenir à la disposition de toutes les associations et des citoyens, la liste des aides financières et en nature qu'elle attribue aux associations.

### **ENGAGEMENT DES ASSOCIATIONS DE CHATEAU-THIERRY**

De manière générale, les associations s'engagent à :

- Dynamiser la Ville et le tissu économique en organisant des manifestations, des animations,...
  - Développer des activités culturelles, sportives, sociales,... en relation avec les Services de la Ville et des institutions,
  - Promouvoir la citoyenneté,
  - Développer les relations intergénérationnelles,
  - Agir pour l'égalité des chances,
  - Valoriser le cadre de vie.
- Dans le domaine sportif, les associations s'engagent à :
    - Encourager la politique de la discipline sportive auprès des jeunes,
    - Promouvoir le sport féminin,
    - Promouvoir le handisport,
    - Développer les activités physiques pour les seniors,
    - Gérer de manière responsable tout évènement ou toute manifestation sportive, dans le respect de l'éthique sportive et du fair-play.
  - Dans le domaine de la culture, les associations s'engagent à :
    - Participer à la conservation et à la valorisation du patrimoine culturel,
    - Développer les activités culturelles à destination de tous les publics en relation avec le Service Culturel de la Ville,
    - Adhérer à la politique culturelle municipale de l'année en cours,
    - Encourager les pratiques collectives par tous et pour tous.
  - Dans le domaine de la vie sociale, de l'économie et du cadre de vie, les associations s'engagent à :
    - Concourir au mieux être des personnes en difficultés,
    - Créer des liens de solidarité entre les habitants,
    - Lutter contre les causes de pauvreté et d'exclusion des personnes,

- Promouvoir le développement économique,
  - Participer à l'Agenda 21 impulsé par la Ville,
  - Participer à l'amélioration du cadre de vie des habitants dans chacun des secteurs de la Ville.
- Dans le domaine du jumelage et de la fraternité entre les peuples,  
les associations s'engagent à :
- Promouvoir l'amitié et la fraternité entre les peuples,
  - Favoriser les échanges culturels et solidaires,
  - Démocratiser les actions auprès de la population,
  - Assurer la transmission et favoriser l'éducation de mémoire,
  - Œuvrer en faveur de la paix,
  - Promouvoir l'éveil et l'initiative des jeunes.

A Château-Thierry, le 16 décembre 2010



Le Maire,

Jacques KRABAL